



Confédération Française des Retraités

Madame Panosyan-Bouvet Astrid
Ministre du travail et de l'emploi
Ministère du Travail

14 Avenue Duquesne SP 07
75350 Paris

Paris le 7 octobre 2024

Madame la Ministre,

Nous tenons tout d'abord à vous féliciter pour votre nomination dans vos nouvelles fonctions en espérant que vous pourrez donner des suites concrètes aux propos que vous avez tenus lors de notre colloque du huit février dernier sur l'emploi des seniors.

L'emploi des seniors est un sujet de société qui concerne la population dans son ensemble mais aujourd'hui n'est pas pris en compte dans notre pays à la hauteur de l'enjeu. Il ne pourra s'améliorer que par un changement du regard que porte la société sur les seniors, et les seniors sur eux-mêmes,

La dimension culturelle et les avancées que nécessitent ce changement de regard ne pourront être réalisées qu'en prenant en compte l'importance de l'apport, et la valeur ajoutée du travail des seniors, pour la société dans son ensemble et pour les entreprises dont nombre d'entre elles recherchent des compétences.

L'expérience est une richesse nationale, l'emploi des seniors relève du collectif, sur lequel la société doit se mobiliser avec détermination.

La Confédération Française des Retraités continue de s'investir sur ce sujet qui nous concerne tous, retraités actuels et futurs retraités ; elle a élaboré un certain nombre de propositions qui font l'objet de la note ci-jointe.

En espérant que vous accorderez à ces propositions toute l'attention qu'il convient, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président
Pierre ERBS

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr



Emploi des seniors : les solutions proposées par la CFR

La question de l'emploi des seniors est une question collective, qui ne concerne pas seulement les plus de 45 ans, mais l'ensemble de la société. A ce titre un plan de communication doit être mis en place, orchestré avec les différents acteurs en mettant en avant les ressources, aujourd'hui négligées, dont sont porteurs les seniors. C'est ce qui a été fait avec succès en Finlande avec une campagne "L'expérience est une richesse nationale". Cette communication doit s'inscrire dans la durée, comme cela a été fait pour d'autres causes nationales.

Pour garantir le plein emploi des seniors il est nécessaire d'anticiper les parcours professionnels pour permettre la poursuite de l'activité au-delà de 45 ans, ce qui implique :

- une formation tout au long de la vie,
- un bilan de mi-carrière à 45 ans, obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés,
- des orientations proposées qui devraient prendre en compte l'évolution des métiers et l'émergence de nouveaux métiers, en partie liées au développement du numérique.
- des changements en fonction des conditions de l'exercice des postes, de l'expérience, des acquis, des centres d'intérêts, en renforçant l'utilisation par les directions d'entreprises et les DRH des dispositifs de gestion des emplois et des compétences par la formation continue tout au long de la vie professionnelle, la mobilité, la transmission réciproque des savoirs, l'adaptation des postes de travail pour tenir compte de la pénibilité de certains métiers, les équipes mixtes qui ont fait la preuve de leur efficacité, l'aménagement du temps de travail.

Afin de suivre la bonne application de ces mesures, il apparaît nécessaire :

- d'introduire un indice sur le taux de participation des seniors dans les entreprises, du même type que celui utilisé pour l'égalité hommes-femmes, afin d'aider les employeurs à enrichir leur politique de ressources humaines et ainsi valoriser l'expérience acquise. Initialement, cet indice a été proposé par l'Association nationale des directeurs des ressources humaines,
- de créer un Observatoire de l'emploi des seniors qui assurerait le suivi de la mise en œuvre et la diffusion des bonnes pratiques.

Des dispositifs d'accompagnement spécifiques des seniors chômeurs doivent être mis en place :

- il convient d'apporter un soutien spécifique aux personnes de plus de 45 ans qui ont été licenciées, par le biais d'un système d'« outplacement », procédé de reclassement obligatoire qui ne devrait pas constituer une charge financière pour les entreprises afin d'éviter le risque d'effets négatifs involontaires ; cet « outplacement » devrait constituer, entre autres, une opportunité de sensibiliser les 45+ à la création et/ou à la reprise d'entreprises et devrait favoriser la création de groupes intergénérationnels. Pour ce faire, il est nécessaire de former tout spécialement les conseillers « France Travail » à l'accompagnement des seniors et des entreprises dans cette démarche,
- il convient également d'étendre et d'améliorer les conditions d'application de la « retraite progressive » ainsi que celles du cumul « emploi-retraite ».

Il est tout aussi important de développer de nouvelles pratiques, telles que :

- l'utilisation des allocations chômage pour stimuler des opérations du type "zéro chômeur de longue durée" qui ont fait l'objet d'un vote au Parlement : dans ce cadre tout chômeur de longue durée se voit proposer un emploi en CDI rémunéré au SMIC pour répondre à des besoins non solvables ou semi-solvables et donc non concurrents pour les entreprises du marché traditionnel.

Le financement de ce SMIC et des cotisations sociales est assuré par le transfert des coûts de prise en charge du chômage de longue durée et des recettes générées par l'activité créée. L'opération a le mérite de transformer les coûts en investissement pour l'avenir.